



1. **Ouverture de la séance et appel**

M. le Président, Mathieu Barbay, ouvre la séance à 20h15 et demande aux Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence et aux personnes non assermentées de ne pas intervenir avant le point 5 de l'ordre du jour.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 45 membres du Conseil Général, 25 sont présents, 18 excusés et 2 absents. Le quorum étant à 15, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ce n'est pas le cas, il passe l'OJ au vote à mains levées.

L'OJ est approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal no 4/2024 du 10 décembre 2024**

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler concernant celui-ci.

Le PV est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 1 refus et 2 abstentions.

4. **Correspondance éventuelle**

Ràs.

5. **Assermentations**

Monsieur le Président informe qu'il a reçu 2 demandes d'assermentations et il demande à **MM. Benoît Noverraz et Jérémie Marmet** de se présenter devant lui. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. Ces 2 nouveaux membres prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 47 conseillers, le quorum est à 16.

6. **Préavis no 1/2025 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC**

M. le Président passe la parole à **M. Jacques Morandi, Municipal** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Emma Aubert**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.



Le préavis no 1/2025 est soumis au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité et 2 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'adopter le préavis 1/2025 portant sur l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC

7. Communications de la Municipalité

Chantier du Collège

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait état de l'avancement du chantier (Annexe). La salle de gym est terminée. Les enfants ont débuté les cours de gymnastique le 24 février 2025.

L'inauguration des bâtiments aura lieu les 13 et 14 septembre 2025 et le 12 septembre la Municipalité recevra M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, pour la partie plus protocolaire.

Une 2^{ème} inauguration au lieu au printemps 2026 concernant la place de jeux.

Sécurisation de la Route du Saugey

M. Jean-Pierre Moret, Municipal revient sur un courrier reçu l'année dernière demandant la sécurisation de la route du Saugey : le trottoir virtuel va être élargi et des potelets vont être installés. Coûts des travaux estimés à CHF 25'000.-.

Chemin du Territet

M. Jean-Pierre Moret, Municipal annonce que la barrière du Chemin du Territet va être changée d'ici quelques jours.

8. Propositions individuelles

Ràs

9. Clôture de séance

Prochains Conseils en 2025 : 24 juin, 9 septembre (réserve), 7 octobre et 9 décembre (suivi du repas).

M. le Président remercie l'assemblée et le public présent et clôt la séance à 20h38.

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Mireille Sanchez